

Coignières, le 28 décembre 2010

Monsieur le Maire,

Depuis la mi-décembre, la neige a envahi nos trottoirs et nos chaussées rendant tout déplacement dangereux. Nous constatons que de nombreuses rues ou allées n'ont pas été déneigées alors qu'elles appartiennent au domaine public.

L'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que l'une des missions de la police municipale est d'assurer « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage ».

Si la jurisprudence a reconnu au maire le pouvoir de prescrire aux riverains des voies publiques de balayer le trottoir situé devant leur habitation (C.E., 15 octobre 1980, Garnotel) et donc de déneiger, cela doit faire l'objet d'un arrêté municipal (article L. 2122-28, 1° du CGCT).

En conséquence, nous souhaiterions savoir quelles mesures ont été prises par la municipalité pour faire face aux nuisances des intempéries ?

Pourriez-vous aussi nous rappeler les moyens dont dispose la commune pour s'acquitter de ces obligations légales de déneigement ?

L'hiver ne faisant que débuter, il n'est pas trop tard pour envisager de mettre en place un plan de réponse aux intempéries.

Il pourrait tout d'abord prendre l'aspect d'une communication en direction des habitants rappelant votre arrêté de déneigement des trottoirs par les riverains et les axes qui doivent être prioritairement traités par les services municipaux.

Il pourrait être aussi envisagé de faire dégager certains trottoirs en fonction de l'importance de leur fréquentation, puisque selon la loi, vous pouvez apprécier au cas par cas, en fonction des moyens dont dispose la commune, s'il est opportun de faire supporter le déneigement des trottoirs aux riverains.

Nous vous rappelons qu'en vertu de vos pouvoirs de police, il vous appartient, en cas de neige et de gel, de prendre toutes les dispositions utiles pour garantir la sécurité des usagers de la voie publique.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments respectueux.

Les élus de Coignières Pour Tous.